



DELIBERATION 2019-05

LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. – Mme SALOMON ML. – M. CARABASSE P. – M. RIO F.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL Bruno - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

Monsieur Benjamin LE BLEVEC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Autorisation de programme et crédits de paiement

Madame le Maire rappelle que cette procédure permet à la commune de ne faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Opération Rénovation salle des Granges

Par délibération n°2017-86 du 9 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé la création d'une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour la rénovation de la salle des Granges. Cette AP/CP a par la suite été modifiée par la délibération n°2018-73 du 8 novembre 2018.

Suite à la réalisation des crédits de paiements 2018, Madame le Maire propose une modification de la répartition des crédits de paiement des exercices 2018 et 2019 comme suit :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		CP 2017	CP 2018	
Rénovation de la salle des Granges	2 015 000	23 000	795 100	1 196 900

Le coût prévisionnel global de l'opération reste inchangé et se décompose de la façon suivante :

Maîtrise d'œuvre :	130 000 €
Missions techniques annexes :	25 000 €
Assurance dommage ouvrage :	10 000 €
Travaux :	1 850 000 €

Opération complexe salle polyvalente / halle gymnique

La création d'une grande salle polyvalente ainsi qu'un gymnase supplémentaire correspondent à de vrais besoins pour Saint Jean de Védas.

Ce complexe comprendra :

- une salle polyvalente de 910 m² pour accueillir les diverses manifestations védasiennes (vœux à la population, repas des aînés...), associatives et privées ;
- une halle gymnique de 1 400 m²
- une salle pour les danses rythmées de 150 m²;
- une salle d'accueil et des locaux administratifs et techniques
- des places de stationnement

Ce complexe se situera à l'est de la Z.A.C. de Roque Fraisse, à la jonction entre la partie urbanisée de la Z.A.C. et la plaine de la Capoulière.

Le coût de l'opération est estimé à : 6,5 M € H.T. travaux, soit 8 915 000 € H.T. au total.

La livraison prévisionnelle de ce bâtiment interviendra dans le courant du 1^{er} semestre 2022.

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Complexe salle polyvalente/halle gymnique	10 700 000	300 000	600 000	4 900 000	4 900 000

Pour 2019, les crédits de paiement seront programmés à hauteur de 300 K€ afin de financer le démarrage du projet :

- frais liés au jury de concours pour la maîtrise d'œuvre
- rapports techniques
- frais de maîtrise d'œuvre (avant projet sommaire)

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** la modification des crédits de paiement relatif à l'opération de rénovation de la salle des Granges ;
- **APPROUVE** l'AP/CP relative à l'opération de la salle polyvalente / halle gymnique ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en conséquence au budget de la commune.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

